

Nouvel Accord de Branche relatif à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes La négociation avance !

Avril
2024

Le 22 avril s'est tenu un Groupe de Travail Paritaire portant sur la négociation du nouvel accord Égalité Professionnelle pour la période 2024-2027 au sein des IEG.

FO Énergie a indiqué aux employeurs faire de ce sujet une de ses priorités.

Avant toute chose, notre délégation a réitéré sa demande qu'apparaisse dans le préambule de ce nouvel accord que tous les textes réglementaires de Branche (Articles, Pers, DP, Notes) soient appliqués aux Femmes et Hommes des IEG de manière égalitaire. Certains textes nous régissant ayant été construits avant que le Code du travail réprovoie les différenciations de traitement des personnes en raison de leur sexe, pour FO Énergie cette demande est fondée et ne peut qu'être accompagnée par les employeurs.

Nous avons ensuite présenté les revendications suivantes :

- **Une égalité professionnelle autant pour les Femmes que pour les Hommes.**
- **Une transformation durable des mentalités et une conciliation des temps de vie, tout au long des carrières des femmes et des hommes :**
 - Mettre à disposition des programmes de sensibilisation et de formation accessibles à toutes les entreprises ;
 - Le regard porté sur les rôles respectifs des femmes et des hommes dans le domaine familial et leurs conséquences sur le travail en général ;
 - Soutenir les entreprises qui s'engagent à développer des organisations inclusives, soucieuses des équilibres de vie ;
 - Soutenir et accompagner la parentalité (de la petite enfance jusqu'aux aidants familiaux).
- **Un accompagnement des entreprises pour garantir l'égalité des chances dans les parcours professionnels et supprimer les plafonds de verre ;**
 - Viser l'égalité des chances dans les promotions et les changements de collègue ;
 - Viser la suppression de tous les « plafonds de verre » et garantir la juste représentation des femmes et des hommes dans les instances dirigeantes des entreprises ;
 - Garantir un égal accès à la formation professionnelle et à la formation promotionnelle.
- **Un renforcement de la mixité de tous les métiers :**
 - Développer l'attractivité de nos métiers ;

- Intégrer l'enjeu de mixité dans nos relations écoles ;
 - Renforcer les viviers par l'alternance et les stages de fins d'études ;
 - Adapter nos offres d'emplois (stages, alternance, CDD, CDI), nos processus & pratiques de recrutement ;
 - Agir via les mobilités internes et les reconversions ;
 - Fidéliser les techniciennes et ingénieures dans les filières techniques.
- **Un accord qui accompagnera les entreprises pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes :**
 - Accompagner les entreprises de la Branche dans l'analyse et la compréhension des sources d'écart de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
 - Anticiper les évolutions réglementaires et préparer les entreprises de la Branche à l'évolution du cadre légal en matière d'égalité salariale ;
 - Accompagner les entreprises de la Branche dans l'appui méthodologique visant à la suppression des écarts salariaux Femmes/Hommes.
 - **La prise en compte des questions de prévention, santé, sécurité & conditions de travail :**
 - Aborder les enjeux de santé reproductive et sexuelle des femmes et des hommes dans une approche de santé globale ;
 - Prendre en compte l'impact des violences conjugales et intrafamiliales sur les entreprises et développer des dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi pour les salariés victimes.
 - Réaffirmer aucune tolérance en matière de violences sexistes et sexuelles.

Prochaine réunion le 30 mai 2024

